

# Session d'été

## Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> semaine

7 juin 2011

Le principal thème traité par le Conseil national au cours de la première semaine de la session est l'initiative Minder et ses contre-projets. La Chambre du peuple s'est mise d'accord sur un contre-projet indirect à l'initiative « contre les rémunérations abusives » (initiative Minder). Le Parlement ayant par ailleurs décidé de prolonger le délai de traitement, on voit bien qu'il est toujours décidé à élaborer une solution constructive. economiesuisse estime que des améliorations ciblées s'imposent aussi dans le droit de la société anonyme et réclame un contre-projet compatible avec les besoins de l'économie. La balle est maintenant dans le camp du Conseil des États. Il reste à espérer que les partis bourgeois sauront se mettre d'accord également dans cette chambre et qu'ils procéderont à des améliorations décisives.

Les délibérations relatives à la révision du droit comptable et du droit de la révision se sont elles aussi bien déroulées. Le Conseil national a refusé de rendre obligatoire l'application de normes comptables internationales ce qui évitera, avant tout aux PME, des charges administratives supplémentaires sans rapport avec leur utilité. Le projet retourne au Conseil des États. En ce qui concerne le droit de la révision, il a éliminé l'ultime divergence sur l'entrée en vigueur. Plus rien n'entrave cette modification de loi favorable aux PME.

Le principal thème examiné par le Conseil des États est la réforme des chemins de fer 2. La Chambre des cantons a maintenu la concurrence pour le transport ferroviaire, ce qui est réjouissant. Des corrections s'imposent en particulier du côté des modifications décidées pour l'obligation d'établir les tarifs.

## Pas le courage nécessaire pour le réexamen des tâches

► Il est incompréhensible que le Parlement refuse même de discuter de réformes structurelles

C'était l'occasion de réaliser un progrès concret sur un projet en discussion depuis des années et ajourné régulièrement. Il n'en sera rien. À l'instar du Conseil des États, le Conseil national refuse d'entrer en matière sur le réexamen des tâches dans le cadre du programme de consolidation (PCO) du budget fédéral. Lors des délibérations, le Conseil national a envoyé des signaux ambivalents : d'un côté, il a accepté deux motions précisant que la Confédération assume intégralement l'exploitation et le financement du haras national d'Avenches – la contribution fédérale en faveur du haras aurait été supprimée dans l'éventualité de l'acceptation du PCO. D'un autre côté, il souhaite accélérer le réexamen des tâches, y compris les réformes structurelles correspondantes.

Pour l'économie, la décision de non-entrée en matière est incompréhensible. Si le Parlement tient au réexamen des tâches – dont l'adéquation et plus encore la nécessité font l'objet d'un large consensus, du moins dans le camp bourgeois –, il doit s'atteler à la tâche et ne pas considérer ces mesures comme des « points de détail ». L'échec récent de plusieurs objets dans le domaine de la santé et du social montre que les réformes d'une certaine envergure sont difficiles à traiter. Si un petit projet pose problème, un projet plus ambitieux ne sera pas plus aisé. Les déclarations d'intention, aussi nombreuses soient-elles, ne résolvent pas les problèmes.

La décision de renoncer définitivement au PCO met également en lumière une autre décision prise par le Conseil des États au cours de la première semaine de la session : l'armée recevra 700 mio. de plus par an que ne le prévoyait le projet du Conseil fédéral et de nouveaux avions de combat seront acquis pour quelque 5 mrd fr., si possible d'ici à 2015. Il appartient maintenant au Conseil fédéral de soumettre des propositions pour le financement de ces dépenses. Les deux décisions soulèvent des questions importantes en ce qui concerne la politique financière. Une augmentation permanente du budget de l'armée implique la suppression d'autres dépenses, car il n'est guère possible de financer des dépenses supplémentaires de cette ampleur, que ce soit maintenant ou à moyen terme. Or le réexamen systématique des dépenses fédérales aurait précisément dû et doit encore permettre de réduire d'autres dépenses – c'est dans ce sens qu'il faut comprendre les votes bourgeois. Le projet du Conseil fédéral relatif au PCO aurait contribué à réduire les dépenses de 300 mio. au moins. À plus long terme, les propositions ne sont peut-être pas si mauvaises, comme le suggère la décision consensuelle du Parlement en faveur de la non-entrée en matière.

La problématique liée au remplacement partiel des Tiger est similaire, mais accentuée par la brièveté du délai dans lequel il faut trouver un montant qui correspond à celui des dépenses annuelles de la Confédération pour l'armée. Quelles que soient les propositions relatives au financement : conformément à la Constitution et à la loi, le frein à l'endettement est incontournable. Si ces dépenses sont financées de manière extraordinaire (ce qui n'est pas prévu aujourd'hui), elles doivent être portées en déduction du budget ordinaire. Cela ne sera pas sans douleur – d'autres domaines que la défense devront vraisemblablement apporter une contribution. Ici aussi, le réexamen des tâches permettrait une procédure axée sur les priorités politiques. Sinon, il faudrait recourir à une méthode connue : des réductions de dépenses linéaires à la manière des programmes d'économie, qui mettent tout le monde à contribution et ne sont appréciés de personne.

## Managed care : Le Conseil des États tend la main pour un compromis

► Un accord de dernière minute serait souhaitable

Lors de la dernière phase de l'élimination des divergences, le Conseil des États s'est déclaré prêt, en cas de besoin, à donner au Conseil fédéral la compétence d'obliger les assureurs à proposer des réseaux de soins intégrés (managed care). Cependant, il ne veut toujours pas d'une obligation générale – comme celle prévue par le Conseil national et le Conseil fédéral. Il reste à voir si le Conseil national est d'accord d'obliger les assureurs à proposer une offre, seulement si les réseaux ne se développent pas de manière satisfaisante.

En ce qui concerne la divergence relative la participation aux coûts, la Chambre haute a fixé le taux à 7,5 % pour les assurés affiliés à un réseau de soins intégrés et à 15 % pour les autres. Elle confirme ainsi sa volonté de récompenser les assurés ouverts au changement avec un taux inférieur au taux actuel (10 %) s'ils adhèrent à un réseau de soins intégré. La décision a été prise avec une majorité de voix qui doit beaucoup au hasard (21 voix contre 19). Le conseiller aux États Felix Gutzwiller avait proposé de suivre le Conseil national et de fixer les taux à 10 % et 20 %. Le Conseil national, pour sa part, craint que des taux de participation inférieurs à 10 % et à 20 % entraînent une diminution des ressources disponibles et donc une hausse des primes. Le Conseil des États a aussi campé sur ses positions au sujet du plafonnement de la participation aux coûts. Il souhaite que le montant maximal soit fixé à 500 fr. pour les assurés affiliés à un réseau de soins intégrés et à 1000 fr. pour les autres. Sur ce point aussi, le Conseil national voit les choses différemment. L'avenir nous dira quelles concessions le Conseil national est prêt à faire à la veille des élections.

Aux yeux de l'économie, il serait souhaitable que les Chambres adoptent un compromis qui résiste à un référendum. Les modèles de managed care améliorent la qualité des soins et l'efficacité de la fourniture des soins. Cette révision partielle permettra de faire un pas important vers une amélioration du système de santé suisse uniquement si elle est acceptée dans sa totalité.

## Promotion de la place économique : 20 mio. de plus pour Suisse Tourisme

► L'économie soutient la poursuite de la promotion économique

Au cours de la première semaine de la session, le Conseil national a suivi sa Commission de l'économie et des redevances et augmenté l'enveloppe destinée à Suisse Tourisme de 20 mio.fr. Il a pris cette décision à une nette majorité, soit par 160 voix contre 13 et une abstention. Ainsi, Suisse Tourisme recevra 207,3 mio.fr. pour les années 2012 à 2015. Le budget proposé par le Conseil fédéral était inférieur de 20 mio., car il avait prévu de consacrer ces ressources à Innotour (programme encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme) qu'il souhaite pérenniser. Ce montant était compensé du côté de Suisse Tourisme. En ce qui concerne la promotion des exportations, le Conseil national a suivi le Conseil fédéral : il a refusé par 114 voix contre 43 et 6 abstentions une augmentation des ressources de l'Osec à 84 mio.fr.

L'économie approuve le relèvement des ressources accordées à Suisse Tourisme, car il est crucial de prospecter de nouveaux marchés et d'engager des mesures publicitaires sur les marchés existants. À cet égard, il convient de souligner que Suisse Tourisme est en partie financé par la branche. La promotion de l'innovation dans le domaine du tourisme a déjà porté des fruits.

L'économie approuve par conséquent son ancrage dans une loi non limitée. Pour ce qui concerne la promotion des exportations, l'économie partage l'avis du Conseil fédéral et du Conseil national selon lequel les 75 mio.fr. prévus sont appropriés.

L'économie soutient la poursuite de la promotion économique – et en particulier son développement. Il est important de promouvoir la place économique suisse, car les chaînes de création de valeur tendent à s'internationaliser avec la mondialisation et les cycles technologiques se sont accélérés dans de nombreuses branches. Les mesures de promotion économique ne peuvent cependant atteindre leur but que si la qualité de la place économique suisse est préservée durablement, notamment grâce à d'excellentes conditions-cadre dans des domaines comme la recherche et le développement, les infrastructures, la réglementation du marché du travail, etc.

### **Un contre-projet indirect avec un potentiel d'amélioration**

► economiesuisse salue la décision du Parlement de poursuivre les travaux sur un contre-projet indirect

Au cours de la première semaine de la session, le Conseil national est parvenu à se mettre d'accord sur un contre-projet indirect à l'initiative « contre les rémunérations abusives » (initiative Minder). Le Parlement montre ainsi qu'il est toujours décidé à trouver une solution constructive. economiesuisse considère aussi que des améliorations ciblées sont nécessaires du côté du droit de la société anonyme et réclame sans relâche un contre-projet compatible avec les besoins de l'économie. La balle se trouve maintenant dans le camp du Conseil des États. Il faut espérer que les partis bourgeois sauront se mettre d'accord également dans cette chambre et qu'ils procéderont à des améliorations décisives. Des délibérations supplémentaires s'imposent pour améliorer le contre-projet. Ce sera possible si le Conseil des États confirme la prolongation du délai de traitement. economiesuisse demande au Parlement de trouver une solution rapidement. L'objectif doit être un droit de la société anonyme attrayant qui offre une souplesse suffisante aux entreprises et donne des possibilités de participation appropriées aux actionnaires. L'initiative Minder restreint excessivement la liberté d'entreprise et doit être rejetée.

### **Réforme des chemins de fer 2 : Le Conseil des États favorable à la concurrence pour le rail**

► L'accès au réseau ne se limitera pas aux axes de la NLFA

Le Conseil des États a confirmé sa volonté d'ouvrir le réseau ferroviaire helvétique. Il a rejeté une proposition minoritaire qui visait à dispenser le trafic ferroviaire régional de voyageurs des mises au concours et une autre de la Commission des transports restreignant l'accès aux réseaux aux corridors internationaux de trafic marchandises. economiesuisse salue ces décisions. La voie empruntée, celle d'une intensification de la concurrence, va dans la bonne direction. Les tiers doivent pouvoir acheter des sillons sur l'ensemble du réseau et pas seulement sur les corridors internationaux de trafic marchandises. Cela favorisera l'émergence de solutions plus avantageuses et efficaces. De même, la commande de l'offre via des mises au concours doit être la règle également pour les transports publics régionaux par bus. Les ressources économisées grâce à des sociétés de métro plus efficaces seraient très utiles pour d'autres investissements dans l'infrastructure ferroviaire.

Aux yeux de l'économie, il n'était pas nécessaire d'introduire le principe de réciprocité pour l'accès au réseau de tiers avec les États européens voisins. L'introduction de ce principe instaure une divergence inutile par rapport à la version du Conseil national, car l'ordonnance européenne accorde déjà aux entreprises ferroviaires helvétiques l'accès aux axes internationaux au sein de l'UE.

- Des corrections s'imposent en ce qui concerne la fixation des tarifs

Les changements relatifs aux tarifs proposés par la CTT-E à l'art. 15 (loi fédérale sur le transport de voyageurs) et à l'art. 8a (loi fédérale sur les chemins de fer) et acceptés par le Conseil des États ouvrent des perspectives. En principe, des prix respectant le principe de causalité supposent la liberté entrepreneuriale de l'entreprise ferroviaire en matière de fixation des prix. Dans cette perspective, les décisions vont dans la bonne direction. D'autres conditions importantes sont une concurrence efficace ainsi qu'une séparation claire des rôles de propriétaire, de régulateur et d'exploitant. Nous espérons donc que la CTT-N procédera à des auditions sur cette question lors de l'élimination des divergences afin de donner aux acteurs concernés la possibilité de prendre position et de préciser la formulation de cet article important.

## Non à l'initiative populaire sur les résidences secondaires

- Le rejet de l'initiative est justifié

Le Conseil des États a recommandé, par 24 voix contre 9, de refuser l'initiative « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » déposée par Franz Weber. Elle demande que soit inscrite dans la Constitution une limitation de la proportion des résidences secondaires à 20 % du parc des logements et de la surface brute habitable.

Le Conseil fédéral, le Conseil national et maintenant le Conseil des États recommandent très justement son rejet. Dans les principales régions touristiques, le taux de résidences secondaires dépasse déjà largement aujourd'hui le plafond prévu. Cette initiative entraînerait un blocage des constructions dans ces localités – surtout dans les cantons de montagne – et entraînerait des pertes aussi bien pour le secteur de la construction que pour l'industrie du tourisme. Dans les communes où le taux de résidences secondaires est actuellement inférieur à 20 %, l'initiative favoriserait même les développements qu'elle entend limiter par ailleurs. Elle se concentre uniquement sur la réglementation à édicter à l'intérieur des frontières communales et ne prend pas en considération la dimension supra-communale des centres touristiques. Enfin, l'initiative ne tient pas compte des intérêts de l'économie et de la politique régionale, se caractérisant de ce fait comme une solution unique ignorant les différences régionales.

## Droit comptable : Décision réjouissante du Conseil national

- Le Conseil national refuse d'imposer des normes comptables aux PME

Lors du débat sur les nouvelles règles comptables, le Conseil national a maintenu toutes les divergences par rapport au Conseil des États : il souhaite toujours limiter l'application obligatoire d'une norme comptable reconnue pour les comptes consolidés à certaines entreprises. Sa Commission des affaires juridiques lui avait recommandé de se rallier à la Chambre haute – application obligatoire d'une norme comptable reconnue pour les comptes

consolidés. Au cours de la session de printemps, le Conseil des États avait approuvé, par 18 voix contre 17, cette proposition qui émane initialement du Conseil fédéral.

economiesuisse se félicite de la décision du Conseil national de refuser l'introduction de cette contrainte. Les PME se seraient vu imposer de nouvelles obligations dont l'utilité est sans rapport avec les charges supplémentaires : Rendre obligatoire l'utilisation de principes comptables internationaux reviendrait à abandonner la comptabilité selon le CO et les principes suisses de la précaution commerciale, ce qui entraînerait une détérioration des conditions-cadre administratives pour les entreprises familiales organisées comme des groupes. Près des deux tiers des 1000 plus grandes entreprises selon la liste de la Schweizerischen Handelszeitung sont des entreprises familiales potentiellement concernées. Le projet du Conseil fédéral aurait donc eu des conséquences de taille. Il reste à espérer que le Conseil des États arrivera à la même conclusion.

► Le droit de la révision sous toit

En ce qui concerne le droit de la révision, le Conseil national a éliminé, par 86 voix contre 49, l'ultime divergence par rapport au Conseil des États – relative à l'entrée en vigueur de la réforme. En l'occurrence, ce sera le Conseil fédéral qui en décidera. Le relèvement des valeurs-seuil devrait sensiblement soulager les PME.

Pour toutes questions :  
bern@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses  
1, carrefour de Rive, Case postale, 1211 Genève 3  
www.economiesuisse.ch